



Lettre d'info – juin 2020



L'ANCC vous informe que
l'assemblée générale aura lieu en octobre 2020



SOMMAIRE :

- AG en Oct 2020
- Contrat de syndic
- Formation en ligne
- AG par correspondance
- Nos permanences
- Revues ANCC

L'ANCC à votre service :

Assistance comptable
80 € / lot / an minimum
Pour plus d'informations :
01 42 22 14 14

L'assistance en AG
(sous réserve de
disponibilité et moyennant
une participation
financière)

Prorogation des contrats de syndic (Ord 2020-460 du 22 avril art 1)

Pour faire face aux difficultés matérielles de réunion des Assemblées générales (AG) des copropriétaires, l'ordonnance du 25 mars 2020 prévoyait le renouvellement de plein droit des contrats de syndic arrivés à terme à compter du 12 mars 2020.

L'ordonnance du 22 avril 2020 prévoit que :

Les contrats prorogés sont ceux dont le renouvellement devait intervenir entre le 12 mars 2020 et l'expiration d'un délai de **deux mois** à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire »

Ainsi, le contrat du syndic en exercice est renouvelé jusqu'à la prise d'effet du nouveau contrat, tel qu'il résultera du vote de la **prochaine AG**, qui pourra être tenue à la **sortie de l'état d'urgence sanitaire** et au plus tard **huit mois** (avant l'ordonnance du 22 avril 2020, le délai était de six mois) après la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire (art. 22).

Formations de juin 2020

| Objet de la formation | Date et lieu |
|--|---|
| Les travaux en copropriété | EN JUIN 2020 En ligne avec Zoom tous les lundis de 14h à 16h sur inscription à contact@ancc.fr |
| Les actes préparatoires au contrôle des comptes Le contrôle sur pièces Le contrôle sur place Exercice | EN JUIN 2020 En ligne avec Zoom tous les samedis de 14h à 16h sur inscription à contact@ancc.fr A revoir sur Youtube Chaîne ANCC https://www.youtube.com/channel/UCYGV8y0eiuwfg3gLHuq-beA |

Inscription par mail à contact@ancc.fr

AG par correspondance pendant l'état d'urgence

Suite à la lettre d'info de mai 2020, certains d'entre vous se sont vu refuser une assemblée par correspondance de leur syndic.

La loi ELAN a introduit un nouvel article 17-1 A dans la loi du 10 juillet 1965 qui autorise le vote par correspondance.

Il manque le formulaire préalable qui devait être pris par décret.

En attendant le formulaire du ministère, il est toujours possible d'ajouter les choix de vote dans l'ordre du jour et de demander copie de la pièce d'identité afin de vous assurer du signataire.

Bien entendu, en cas de vote par correspondance, il ne saurait y avoir ni président de séance, ni scrutateur, ni procuration et une pièce d'identité pourra être demandée dans la convocation afin de s'assurer de l'origine du vote.

A compter du 1^{er} juin 2020 (rappel)

Obligation de souscrire une assurance responsabilité civile pour chacun des membres du conseil syndical

L'adhésion à l'ANCC inclut cette assurance depuis 2008

Les décisions du conseil syndical sont prises à la majorité simple des membres avec une voix prépondérante pour le Président.

Dans les trois mois précédents l'assemblée, les copropriétaires doivent transmettre un autre contrat de syndic pour assurer la mise en concurrence et peuvent résilier son contrat sans indemnisation.

Les ascendants et descendants d'un copropriétaire peuvent devenir membre du conseil syndical mais pas Président.

Une délégation expresse de deux ans pourra être donnée au conseil syndical dans le cadre d'un budget pré fixé par l'assemblée y compris pour des travaux.

Formation sur mesure personnalisée et rendez-vous en ligne

Durant la période de l'état d'urgence, nous avons développé des formations en ligne accessibles sur la chaîne ANCC de youtube.

Nous avons aussi développé mes formations en direct et des consultations en ligne sur Zoom

Plus besoin de se déplacer et d'attendre pour avoir une consultation en vidéo.

Pour s'inscrire il suffit d'envoyer un mail pour la formation choisie et une date et heure de prédilection. Un lien vous sera envoyé par mail.

Pour ceux qui n'auraient pas d'ordinateur ou d'Android, les consultations physiques reprendront en septembre 2020.